



Monsieur Fernand Etgen  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 23 mai 2023

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire.

Le régulateur fédéral belge de l'énergie vient de comparer les factures de gaz et d'électricité des ménages belges à celles en vigueur en Allemagne, en France, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni pour le mois de février 2023. Pour une consommation de 3 500 KWh, le coût annuel varie de 843 €/an en France, 1 400 €/an en moyenne par an en Belgique à 1 612 €/an aux Pays-Bas.

En ce qui concerne le gaz, la Belgique est le pays le moins cher, pour les particuliers (consommation moyenne de 23 260 KWh). La Flandre (3 495 euros par an) est la région belge la plus onéreuse, devant Bruxelles (2 655 euros) et la Wallonie (2 732 euros). La Belgique est suivie de près par la France (2 766 euros), le Royaume-Uni (2 965 euros) et l'Allemagne (2 993 euros). Les Pays-Bas, quant à eux, sont beaucoup plus chers, avec une facture moyenne de 4 344 euros. « Les bons résultats de la Belgique s'expliquent par des coûts de réseau moins élevés et une faible composante TVV », précise la Commission de régulation de l'électricité et du gaz (CREG).

- J'aimerais dès lors savoir de Monsieur le Ministre comment se situent actuellement les factures de gaz et d'électricité des ménages luxembourgeois par rapport aux ménages des pays prémentionnés ?
- Comment évoluent les avances fixées par les fournisseurs ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Mars Di Bartolomeo  
Député